

Cet exemple d'ERNMT gratuit à GARGES LES GONESSE est édité par <u>ERNMT OFFICIEL.COM</u>

# ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERS ET TECHNOLOGIQUES D125 95140 GARGES LES GONESSE



## SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1	3 BASIAS, 0 BASOL, 2 ICPE	SEISME : NIVEAU 1
RISQUES NATURELS (1)	RISQUES MINIERS (1)	RISQUES TECHNOLOGIQUES (I)
Inondation Séisme	Aucun	Transport de marchandises dangereuses

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusion pour connaître les risques concernant le bien.
(2) BASOL = BAse de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services
(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

### PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
---------	------	---------	------

#### CONCLUSIONS

Le bien n'est concerné par aucun plan de prevention de risque

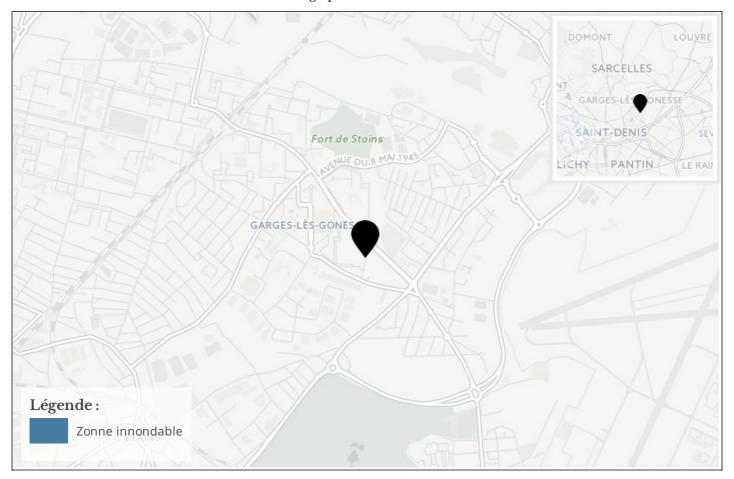
#### Atlas de Zone Inondable

Alé	a	Nom de l'AZI	Date
n/a			

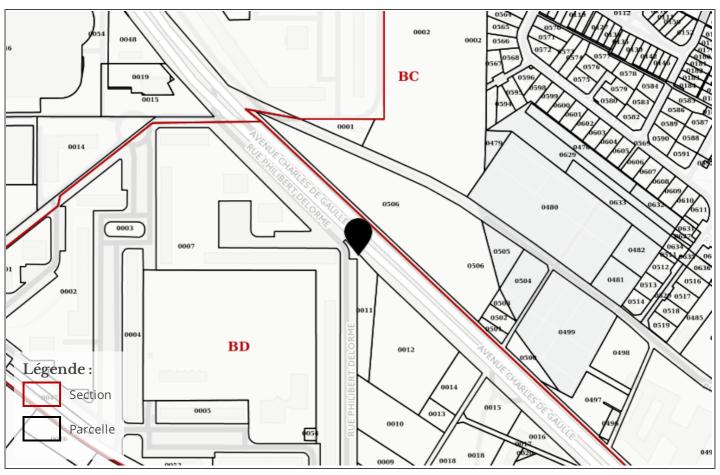
## Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Inondations et coulées de boue	22/06/1983	27/06/1983	03/08/1983	05/08/1983
Inondations et coulées de boue	03/05/1984	03/05/1984	16/07/1984	10/08/1984
Inondations et coulées de boue	05/05/1984	05/05/1984	16/07/1984	10/08/1984
Inondations et coulées de boue	20/06/1984	20/06/1984	21/09/1984	18/10/1984
Inondations et coulées de boue	24/08/1987	25/08/1987	03/11/1987	11/11/1987
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/06/1989	31/12/1990	10/06/1991	19/07/1991
Inondations et coulées de boue	31/05/1992	01/06/1992	21/08/1992	23/08/1992
Inondations et coulées de boue	11/05/1993	11/05/1993	05/01/1994	21/01/1994
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/1991	30/11/1996	03/11/1997	16/11/1997
Inondations et coulées de boue	30/05/1999	30/05/1999	29/09/1999	20/10/1999
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/12/1996	31/12/1997	27/12/2000	29/12/2000
Inondations et coulées de boue	07/07/2001	07/07/2001	27/12/2001	18/01/2002
Inondations et coulées de boue	17/06/2003	17/06/2003	03/10/2003	19/10/2003
Inondations et coulées de boue	02/07/2003	02/07/2003	17/11/2003	30/11/2003

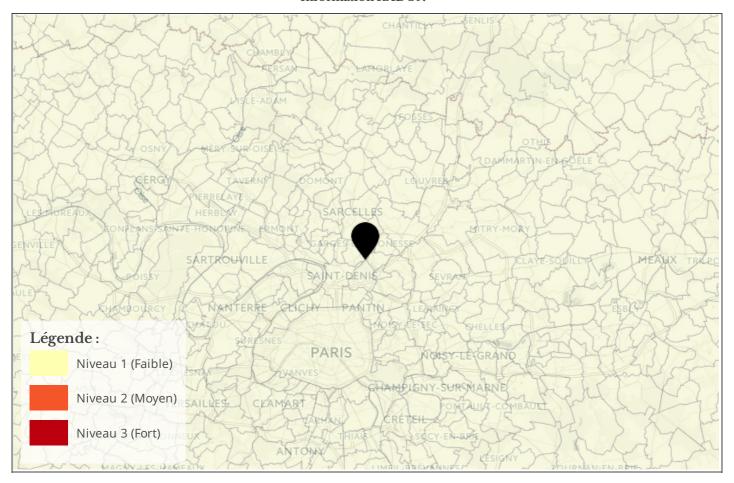
### Cartographie des inondations

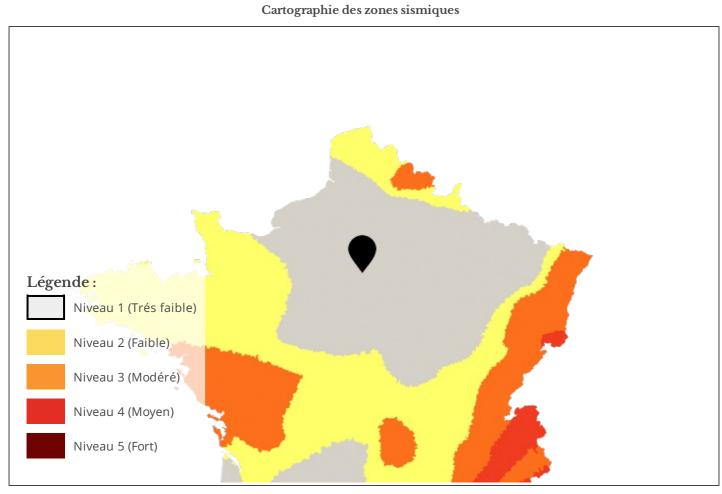


## Referentiel cadastral parcelle

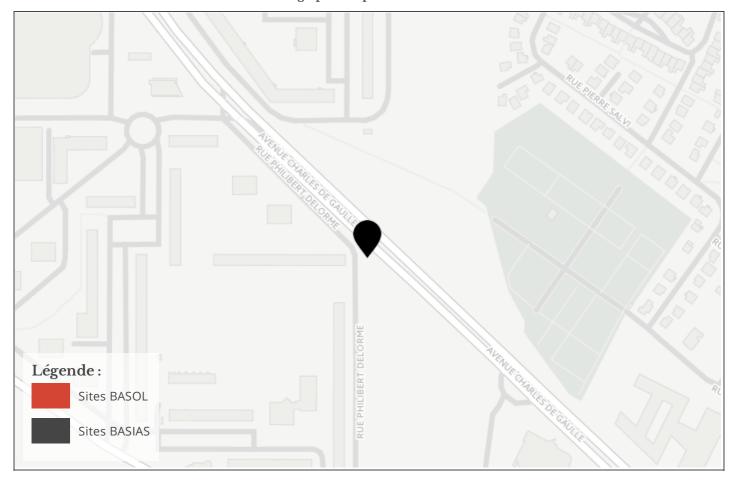


#### Information RADON

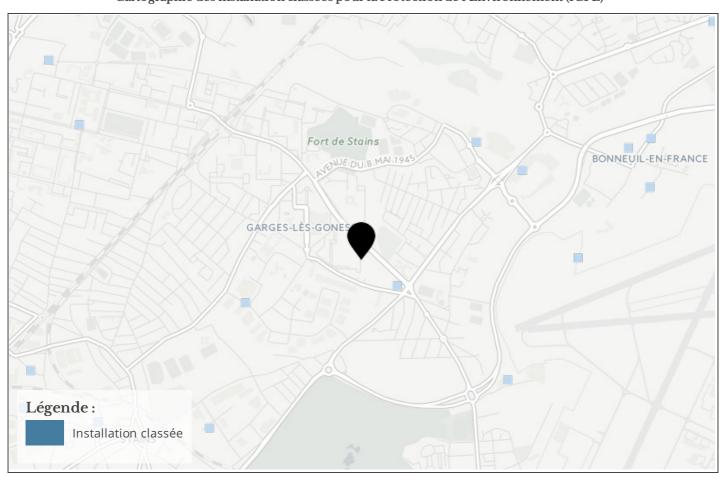




# Cartographie de pollution des sols



Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)





# Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

du   Mis à jour le	1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitud concernant l'immeuble, est établi sur la base des informa				technologiques	
2. Adresse						
3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]  2. L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels appliqué par anticipation Oui Non X papiqué par anticipation ou plus est situé dans le périmètre d'un PPR naturels appliqué par anticipation Oui Non X papiqué par anticipation ou comments de terrain sécheresse cure torrentielle cure torrentielle cure terrain sécheresse extraits des documents de référence joints au présent état et permetant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte cure l'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le réglement du ou des PPR naturels Oui Non X sioul, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels Oui Non X papique par anticipation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]  4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]  5. Joui, les risques miniers pris en compte sont liés à :  ***Emmeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers parpouvé  5. Joui, les risques miniers pris en compte sont liés à :  ***Bouvements de terrain autres extraits des documents de référence joints au présent état et permetant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte sont liés à :  ***Bouvements de terrain autres extraits des documents de référence joints au présent état et permetant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte sont liés à :  ***Bouvements de terrain autres extraits des documents de référence joints au présent état et permetant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte sont liés à :  **Diffice présent de la périmètre d'un PPR miniers prot été de réselués Oui Non X soul, les risques technologiques pris en compte de la simultier d'un PPR miniers ouit été rélaisés Oui Non X soul, les risques	informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)					
3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels (PPR n)  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels approuve d'un per naturels (Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels approuve d'un per naturels (Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels approuve d'un per naturels (Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels approuve d'un per naturels (Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels approuve d'un per naturels pris en compte sont liés à :    Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels approuve d'un per naturels (Immeuble au regard des risques pris en compte sérieme volcan autres extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte se volcan autres extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPR m) en application de l'ammeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPR m) en application de l'ammeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation Qui Non X (Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation Qui Non X (Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers approuve Qui Non X (Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers approuve Qui Non X (Immeuble est soute dans le périmètre d'un PPR miniers approuve Qui Non X (Immeuble est soute dans le périmètre d'un PPR miniers approuve Qui Non X (Immeuble est soute dans le périmètre d'un PPR miniers approuve Qui Non X (Immeuble est soute dans le périmètre d'un PPR miniers approuve Qui Non X (Immeuble est soute de l'ammeuble au regard des risques pris en compte extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte extraits des documents de référence joints au présent état et permettant l	2. Adresse	code postal ou	Insee c	ommune		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels  Siture dans le périmètre d'un PPR naturels  situé dans le périmètre d'un PPR naturels  sécheresse  cyclone  remontée de nappe feux de forêt  sésime  extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers  L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers    Situal prescrit   Qui   Non   X	D125			GARGES L	ES GONESSE	
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels > si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :    inondation   crue torrentielle   mouvements de   mouvements de   mouvements de   crrain   sécheresse   cyclone   remontée de napre   feux de forêt	3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs pla	ans de prévention de risques na	turels (PPR n)			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels approuvé aprouvé aprouvé crie titué dans le périmètre d'un PPR naturels approuvé aprouvé aprouvé aprouvé crie titué dans le périmètre d'un PPR naturels séisme crie torrentielle crie terrain sécheresse crie d'auxiliante de l'immeuble au regard des risques pris en compte sont liés à :  - L'immeuble est concemé par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels Oui Non X soul, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels Oui Non X soul, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels Oui Non X soul, les travaux dans le règlement du ou des PPR naturels Oui Non X soul, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels Oui Non X soul, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels Oui Non X soul, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels Oui Non X soul, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels Oui Non X soul, les risques pris en compte vertice de l'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers prescrit Oui Non X soul, les risques miniers pris en compte sont liés à :  - L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers approuvé Oui Non X soul, les risques miniers pris en compte sont liés à :  - L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers approuvé Oui Non X soul, les risques miniers pris en compte sont liés à :  - L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers Oui Non X soul, les risques par le règlement du ou des PPR miniers Oui Non X soul, les risques prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés Oui Non Non X soul, les risques technologiques pris en compte dans l'arrète de prescription sont liés à :  - L'immeuble est situé dans le périmètre d'un plan de prévention de risques prescrit et non encore approuvé Oui Non X soul, les risques technologiques pris en compte des prescriptions ont liés à :  - L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR re				Qui	Non	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels approuvé remontée de nappe feux de forêt ségment du ou des PPR naturels pris en compte sont liés à :    Crue torrentielle   mouvements de terrain   sécheresse   volcan   autres	·	•				
> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :    inondation   crue torrentielle   mouvements de terrain   feux de forêt   sécheresse   volcan   autres   volcan   volcan	·					
sécheresse cyclone remontée de nappe feux de forêt sééme volcan autres  extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte sion, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ou des PPR naturels ou l'etéréalisés ou Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés ou Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés ou Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés ou Non Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés ou Non Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers prescrit ou Non Non X l'Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation ou Non Non X l'Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation ou Non	·	••				
sécheresse séisme volcan autres  extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte   > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels Oui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés Oui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés Oui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés Oui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR maturels ont été réalisés Oui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du pPR miniers prescrit Oui Non X coul Non X si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :  ***Entende est situé dans le périmètre d'un PPR miniers prové Oui Non X si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :  **Entende est situé dans le périmètre d'un PPR miniers prové Oui Non X si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :  **El'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers Oui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés Oui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés Oui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés Oui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés Oui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été règles S Qui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été règles S Qui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés Oui Non X si oui, les travaux des sieus dans le périmètre d'éctude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé Oui Non X si oui, les travaux des réference joints au présent état et	to an destan		mouvemen	nts de	and an above	
extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés Oui Non  4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m] en application de l'article L. 174-5 du nouveau code minier.  L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers Prescrit Oui Non X  L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation Oui Non X  > si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à:  mouvements de terrain extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  > L'immeuble est oncerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers Oui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers Oui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers Oui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers on tiété réalisés Oui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement d'un pPR technologiques prescrit et non encore approuvé Oui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement d'un pPR technologiques prescrit et non encore approuvé Oui Non X si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :  effet toxique effet thermique effet toxique septembre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés Oui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques approuvé Oui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques approuvé Oui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques app	inondation	crue torrentielle	te	errain	avalanches	
extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés Oui Non  4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m] en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier. > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers prescrit Alimmeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation Oui Non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers approuvé Oui Non X S oi oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :  — extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers oui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ou des PPR miniers oui Non	sécheresse	cyclone	remontée de n	парре	feux de forêt	
Non   X   Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels   Oui   Non   X	séisme	volcan	а	utres		
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés  Oui  Non  4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m] en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.  L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation Oui Non X  L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation Oui Non X  > si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à:  mouvements de terrain extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés Oui Non  5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques [PPR t]  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé Oui Non X  si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à:  effet toxique effet thermique effet de surpression  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui Non X  extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui Non X  extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  > L'immeuble est situé dans ur regard du zonage réglement du ou des PPR Oui Non  1. Non  1. Non  2. L'immeuble est situé dans ur regard du zonage réglement du ou des PPR technologiques approuvé Oui Non  1. Non  2. L'immeuble est situé dans ur regard du zo	extraits des documents de référence joints au prése	nt état et permettant la localisation	on de l'immeuble a	au regard des risques	pris en compte	
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés  Oui  Non  4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m] en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.  L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation Oui Non X  L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation Oui Non X  > si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à:  mouvements de terrain extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés Oui Non  5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques [PPR t]  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé Oui Non X  si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à:  effet toxique effet thermique effet de surpression  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui Non X  extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui Non X  extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  > L'immeuble est situé dans ur regard du zonage réglement du ou des PPR Oui Non  1. Non  1. Non  2. L'immeuble est situé dans ur regard du zonage réglement du ou des PPR technologiques approuvé Oui Non  1. Non  2. L'immeuble est situé dans ur regard du zo						
4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m] en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation Qui Non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation Qui Non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers approuvé Qui Non X > si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :  ***mouvements de terrain**  extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers Qui Non X si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés Qui Non  5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé Qui Non X si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :  effet thermique effet de surpression  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques approuvé Qui Non X  extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Qui Non X  2 L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR  Oui Non X  5. Situation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR  Oui Non X  5. Situation de l'immeuble au regard des risques pris en compte de la sismicité  en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement  > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité  forte moyenne modérée faible tré	· · · · · ·	· · · · · ·	naturels		Non	Χ
en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.  > L'Immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation Qui Non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation Qui Non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation Qui Non X > si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :  **mouvements de terrain**  **extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  **L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers **si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés Qui Non  **S. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé Qui Non X si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :  **effet toxique**  **effet toxique**  **effet thermique**  **effet de surpression**  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Qui Non X  **extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  **Non X**  **Effet toxique**  **effet thermique**  **effet de surpression**  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Qui Non X  **extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  **L'immeuble est situé dans ure gard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité  en application de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité  en application de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismic	si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR n	aturels ont été réalisés		Oui	Non	
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation Qui Non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation Qui Non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation Qui Non X > si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :  ***mouvements de terrain autres**  **extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte soui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers Qui Non X  **S. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]  **L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé Qui Non X  **si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :  **effet toxique effet thermique effet de surpression**  **L'Immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Qui Non X  **Effet toxique effet thermique effet de surpression**  **L'Immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Qui Non X  **S. L'Immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Qui Non X  **S. L'Immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Qui Non X  **S. L'Immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Qui Non X  **S. L'Immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Qui Non X  **S. L'Immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR	4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de préven	tion de risques miniers [PPR m]				
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers appliqué par anticipation Qui Non X  L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers approuvé Qui Non X  > si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :  **mouvements de terrain autres  **extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers Qui Non  5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé Qui Non X  si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :  **effet toxique**  * effet thermique**  * effet thermique**  * effet de surpression**  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Qui Non X  * extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR  * Qui Non X  * Situation de l'immeuble au regard du zonage réglement du ou des PPR  * Qui Non X  * Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité  en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement  > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité  * 200	en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.					
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers approuvé autres extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte soui, les risques pris en compte extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte extraits des documents par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés Oui Non Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés Oui Non X si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :  • Effet toxique effet thermique effet de surpression  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui Non X extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeub	> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	prescrit		Oui	Non	X
> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :  mouvements de terrain  extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers stoui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés  Oui  Non  5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé oui  Non  X si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :  effet toxique effet thermique effet de surpression  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui Non  X extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR Oui Non  X technologiques si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés Oui Non  6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement  > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité forte moyenne modérée faible  7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement	·	appliqué par anticipation		Oui	Non	X
extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers  Oui Non  5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPR t)  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé  oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :  effet toxique effet thermique effet de surpression  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé  Oui Non X  extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR  Oui Non X   **El'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR  Oui Non   6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité  en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement  **L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 1 X  forte moyenne modérée faible trés  faible  7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique  en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement	L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	approuvé		Oui	Non	X
extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers sloui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés  Oui  Non  5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :  effet toxique  effet thermique  effet de surpression  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé  Oui  Non  X  extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR  Oui  Non  X  S  6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-8-1 du Code de l'environnement  > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité  forte  moyenne  modérée  faible  7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement	> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :					
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers  Oui  Non  Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés  Oui  Non  5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé  Oui  Non  X  si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :  effet toxique  effet thermique  effet de surpression  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé  Oui  Non  X  extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR  Cui  Non  X  Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés  Oui  Non  C. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité  en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement  > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité  forte  moyenne  modérée  faible  7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique  en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement						
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés  Oui  Non  5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé  oui  Non  X  si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :  effet toxique  effet thermique  effet de surpression  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé  oui  Non  X  extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte technologiques  > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR  Oui  Non  X  **L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR  technologiques  si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés  Oui  Non  6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité  en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement  > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité  zone 5  forte  moyenne  zone 3  zone 2  zone 1  X  faible  7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique  en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement	extraits des documents de référence joints au prése	nt état et permettant la localisation	on de l'immeuble a	au regard des risques	pris en compte	
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés  Oui  Non  5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé  oui  Non  X  si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :  effet toxique  effet thermique  effet de surpression  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé  Oui  Non  X  extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR  Cui  Non  X  technologiques  si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés  Oui  Non  6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité  en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement  > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité  zone 5  forte  moyenne  zone 3  zone 2  zone 1  X  faible  7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique  en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement						
5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé  Si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :  Effet toxique  Effet thermique  Effet de surpression  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé  Oui  Non  X  extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR  Oui  Non  X  technologiques  si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés  Oui  Non  6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement  > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité  rorte  Torte  Tort			miniers			Х
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :  effet toxique effet thermique effet de surpression  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui Non X  extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR Coui Non X  si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés Oui Non  6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement  > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone 5 forte moyenne modérée faible  7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement	si oui, les travaux prescrits par le reglement du ou des PPR m	niniers ont ete realises		Oui	Non	
si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :  effet toxique effet thermique effet de surpression  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui Non X  extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR  Oui Non X  technologiques si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés Oui Non  6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité  en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement  > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 1 X  forte moyenne modérée faible trés faible  7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique  en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement						
effet toxique effet thermique effet de surpression  > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui Non X  extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques  si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés Oui Non  6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité  en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement  > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 1 X  forte moyenne modérée faible  7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique  en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement	·		ore approuvé	Oui	Non	Χ
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé  extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR  technologiques  si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés  Oui  Non  6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité  en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement  > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité  zone 5  zone 4  zone 3  zone 2  zone 1  X  forte  moyenne  modérée  faible  7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique  en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement	si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêt	é de prescription sont liés à :				
extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte  > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés  Oui  Non  6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-8-1 du Code de l'environnement  > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité  7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement						
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés  6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement  > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité  zone 5  forte  roue 4  zone 3  zone 2  zone 1  X  forte  moyenne  modérée  faible  7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement						X
technologiques si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés  Oui  Non  6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement  > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité forte  Torte  To	extraits des documents de référence joints au prése	nt état et permettant la localisation	on de l'immeuble a	au regard des risques	pris en compte	
technologiques si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés  Oui  Non  6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement  > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité forte  Torte  To						
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés  Oui  Non  6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement  > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité forte  Tone 4  Tone 3  Tone 2  Tone 1  Tone 4  Tore Tore Tore Tore Tore Tore Tore Tor		dans le règlement du  ou des PPR		Oui	Non	Χ
6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement  > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité  zone 5 forte moyenne modérée faible  7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement	- ·	echnologiques ont été réalisés		Qui	Non	
en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement  > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 1 X forte moyenne modérée faible  7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement			do la sismisitó			
> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 1 X forte moyenne modérée faible trés faible  7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement			ie la sistificite			
forte moyenne modérée faible trés faible  7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement			70ne 3	70ne 2	zone 1	Χ
7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement	Emineuple escarace dans and commune de sistincte					
en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement					fa	ible
	7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assu	urance suite à une catastrophe	naturelle, miniè	re ou technologique		
> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Oui Non	en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environne	ment				
	> L'information est mentionnée dans l'acte authentique cons	statant la réalisation de la vente		Oui	Non	
vendeur/bailleur – acquéreur/locataire	vendeur/bailleur – acquéreur/locataire					
8. Vendeur - Bailleur jean Durand	8. Vendeur - Bailleur	jean		Dura	and	
9. Acquéreur - Locataire   Jeanne   Dupond	9. Acquéreur - Locataire	Jeanne		Dup	ond	
<b>10. Lieu / Date</b> GARGES LES GONESSE 16/06/2017	10. Lieu / Date	GARGES LES GONESSE		16/06/	2017	

**Attention!** S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

# Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
IDF9503414	fumeron et cie, transports, , zone d'activité doucettes des garges-les-gonesse (95268)	355 mètres
IDF9503416	wallon, collège h., collège, rue philibert delorme garges-les-gonesse (95268)	445 mètres
IDF9503425	esso, sté, station service, avenue françois mitterrand garges-les-gonesse (95268)	479 mètres

## Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

### Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
65.7874	macron henry (fonderie d'aluminium), garges les gonesse 95140	401 mètres
65.12554	sci la muette (ex ugicomi), garges les gonesse 95140	401 mètres

Ministère du Développement Durable

Préfecture : Val-d'Oise	Déclarationde sinistres indemnisés		
en application du IV de l'article	L 125-5 du Code l'environnement Adresse de l'immeuble		
	Auresse de l'illineable		
Commune			
GARGES LES GONESSE			
	Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de cat	tastrophe	
Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune	Cochez les cases <b>OUI</b> ou <b>NON</b> si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements		
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 03/08/1983	O Oui O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 16/07/1984	O Oui O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 16/07/1984	O Oui O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 21/09/1984	O Oui O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 03/11/1987	O Oui O Non	
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Arrêté en date du 10/06/1991	O Oui O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 21/08/1992	O Oui O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 05/01/1994	O Oui O Non	
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 03/11/1997	O Oui O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 29/09/1999	O Oui O Non	
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 29/12/1999	O Oui O Non	
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 27/12/2000	O Oui O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 27/12/2001	O Oui O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 03/10/2003	O Oui O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 17/11/2003	O Oui O Non	
Etabli le :	Nom et visa du vendeur ou du bailleur		
	Visa de l'acquéreur ou du locataire		
Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire	visa de racquerear ou du locataire		

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net